

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 mars 2025.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUTL David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège, MERIAN Caroline.

SECRETARE DE SEANCE : GOASTER Samy

Délibération n°2025-022

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 4

RESSOURCES HUMAINES MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL 2024-2025

Plusieurs conventions de mise à disposition de personnel sont arrivées à échéance. Pour mémoire, ces conventions permettent à nos structures de fournir aux agents des quotités de travail et des emplois plus intéressants. Les agents bénéficient quant à eux d'un employeur unique. Ces conventions nécessitent d'être renouvelées, pour l'année scolaire 2024-2025.

Vu l'avis du comité social territorial du 28 novembre 2024,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** les mises à disposition de personnel présentées ci-dessous :

Employeur	Collectivité de mise à disposition	Nb heures mise à disposition	Date d'effet mise à disposition	Durée mise à disposition	Date de fin de mise à disposition
Lamballe Terre & Mer	Lamballe-Armor Accueil périscolaire	781,5	1 ^{er} septembre 2024	1 an	31 août 2025
		784,5			
		538,5			
		778,5			
Lamballe-Armor	Lamballe Terre & Mer	615	1 ^{er} septembre 2024	1 an	31 août 2025
		275			
		53			

	Personnel animation ALSH	555			
		372			
		400			
		561			
		53			
		520			
		53			
		88			
		150			
		450			
		561			
		209			
		216			
		200			
Lamballe-Armor	Lamballe Terre & Mer Personnel cantine/entretien locaux ALSH	279,5	1 ^{er} septembre 2024	1 an	31 août 2025
		118			
		211,5			
		103,75			
		225			
		343			
		152			
		210			
		253			
		196			
		80			
		118			
		96			

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **31 MARS 2025**

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

31 MARS 2025

De la publication le

31 MARS 2025